



PROCÈS-VERBAL

Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education Séance du 25 octobre 2023

17 membres du Conseil sur 24 étaient présents ou représentés, 6 procurations ont été enregistrées.

Membres désignés par Monsieur Le Recteur :

Madame Anne DAUVERGNE- Procuration à Monsieur Laurent TAINTURIER Monsieur Sylvain GRESSARD Monsieur Guillaume LION Monsieur Dominique MATET Madame Sophie PROST – Procuration à Monsieur Guillaume LION

Membres désignés par Monsieur le Président de l'uB :

Madame Marie Odile CONTZLER Madame Lucie CORBIN

Monsieur Cédric DEMONCEAUX - Procuration à Madame Marie Odile CONTZLER Madame Joëlle DEMOUGEOT-LEBEL – Procuration à Monsieur Julien MUGNIER

Madame Géraldine FARGES Monsieur José FAVREL

Monsieur Nicolas LARUELLE (départ à 10h27)

Monsieur Julien MUGNIER

Monsieur Raphaël PORTEILLA – Procuration à Monsieur José FAVREL Monsieur Dominique SUGNY – Procuration à Madame Lucie CORBIN

Membres désignés par les membres du Conseil d'institut :

Madame Nadia GANDREY Monsieur Laurent TAINTURIER

Invités permanents :

Madame Elsa LANG RIPERT Madame Dorianne LEOTHAUD Madame Chantal CLERC (départ à 10h45)

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mai 2023 ;
- 2- Election présidence du COSP;
- 3- Validation des nouvelles compositions de CPER;
- 4- Point de rentrée des départements ;
- 5- Formation des enseignants : réformes ?

1

Après s'être assurée du quorum, Madame ELSA LANG RIPERT, directrice de l'INSPÉ, ouvre la séance à 9h00.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mai 2023

Madame Elsa LANG RIPERT demande à Madame Chantal CLERC, en l'absence de Madame Joëlle DEMOUGEOT-LEBEL, présidente du COSP, de soumettre le procès-verbal de la séance du 17 mai 2023 aux membres du COSP, qui l'approuvent à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) Election présidence du COSP

Mme Elsa LANG RIPERT informe les membres du COSP que Madame Joëlle DEMOUGEOT-LEBEL souhaite être libérée de ses fonctions de présidente du COSP, suite à un réaménagement et une hausse d'activité de ses missions au CIPE.

Madame Elsa LANG RIPERT indique qu'une élection est donc nécessaire, ce jour, afin de nommer un(e) nouveau(elle) président(e) du COSP. Madame Chantal CLERC cite le règlement intérieur concernant les modalités d'élection en vigueur. Madame Elsa LANG RIPERT demande aux membres du COSP s'ils désirent présenter leur candidature à la présidence du COSP. Madame Lucie CORBIN est proposée comme unique candidate. Une élection à main levée est donc mise en place et Madame Lucie CORBIN est élue présidente du COSP à l'unanimité.

3) Validation des nouvelles compositions de CPER

Madame Elsa LANG RIPERT indique que le COSP de ce jour a été proposé tôt dans l'année afin de permettre aux CPER en cours de modification, de se tenir rapidement.

Madame Lucie CORBIN donne la parole à Madame Géraldine FARGES concernant la modification du CPER de la licence EFEC. Madame Géraldine FARGES informe l'assemblée des différents mouvements d'enseignants et de responsables pédagogiques au sein de cette formation. Elle soulève la question d'intégrer au CPER le nouveau parcours de formation, le PPPE de Nevers, et informe que Monsieur Nicolas BOSTEL, responsable pédagogique de la première année du PPPE, a été ajouté au CPER de la licence EFEC, en tant qu'invité permanent. Madame Elsa LANG RIPERT souligne que l'intégration du parcours PPPE au CPER, ainsi qu'au jury de la licence EFEC, semble être le bon choix.

Madame Géraldine FARGES présente ensuite la composition du CPER Master Enseignement et Formation. Elle indique que 2 présidents sont proposés dans cette formation mais que la coprésidence est exclue des statuts. Madame Géraldine FARGES demande à ce que cette norme soit modifiée dans les textes et que la présence de deux co-présidents au sein d'un même CPER soit rendue possible, afin de conserver la cohérence liée à sa diversité. Madame Chantal CLERC cite le statut actuel, en informant les membres du COSP que le président d'un CPER ne peut être représenté que par un porteur ou un seul co-porteur de Master. Elle propose donc de modifier cette partie du règlement intérieur afin de permettre une co-présidence au sein des CPER. Cette demande sera soumise à la validation du prochain CI, qui se tiendra fin novembre. La co-présidence du CPER Master Enseignement et Formation pourra être modifiée selon la décision du prochain CI.

2

inspe.u-bourgogne.fr



Madame Elsa LANG RIPERT, avise les membres du COSP qu'un CPER a été créé cette année pour le master PIECE. C'est un master présent à l'INSPÉ depuis maintenant 3 ans. En effet, l'étude menée par le HCERES lors de la dernière année universitaire avait relevé l'absence de CPER pour cette formation. Madame Lucie CORBIN, décrit ensuite les quelques modifications du Master DPEC qui dépend également de l'institut Denis Diderot.

Viennent ensuite les modifications des CPER des Master MEEF. Concernant le CPER du Master MEEF 1^{er} Degré certains signalements de membres sortants et entrants sont relevés par Madame Lucie CORBIN. Elle précise qu'une représentativité des différents sites et différentes disciplines a été conservée. En ce qui concerne les CPER des parcours de Master MEEF 2nd degré, Monsieur Julien MUGNIER indique que, tout comme pour le 1^{er} degré, les modifications sont des ajustements à la marge. A noter que lors du dernier COSP les enseignants du Master MEEF SVT ont demandé à être dissociés du CPER sciences (physique/chimie - Maths - SII). Un CPER SVT a donc été créé pour cette rentrée.

Monsieur Guillaume LION s'interroge sur le parcours SII et sur son avenir. Madame Elsa LANG RIPERT signale que les parcours SII et Sciences de Gestion se trouvent en difficulté en raison des effectifs très faibles voire nuls.

Madame Lucie CORBIN demande à voter l'évolution des nouveaux CPER. Ils sont adoptés à l'unanimité des membres du COSP.

4) Point de rentrée des départements

Madame Géraldine FARGES présente un point de rentrée de la licence EFEC, du PPPE nouvellement créé puis du Master ESE :

- La licence EFEC: Effectifs stables, capacités d'accueil remplies. Environ 125 étudiants par année de licence (effectifs de Dijon + Nevers). Moins de problèmes de salles à Dijon. Une rentrée qui se passe bien. À signaler qu'il s'agit de la dernière année de cette maquette.
- Le PPPE : 1ère rentrée à Nevers. 32 étudiants en L1 EFEC PPPE inscrits lors de cette rentrée. 2/3 des étudiants viennent de l'académie de Dijon et 1/3 de l'extérieur. 25% des cours à l'INSPÉ et 75% de cours en lycée (Alain Colas). Soit 1.5 jours de présence sur le site de l'INSPÉ. Bonne dynamique, avec des étudiants engagés. Le jury sera commun à la L1 EFEC et Parcoursup conservera les mêmes critères de sélection pour l'un et l'autre. Monsieur Laurent TAINTURIER interpelle Mme Géraldine FARGES sur l'enjeu de garder une bonne entente entre les étudiants de L1 EFEC et de L1 PPPE. Mme Géraldine FARGES et Monsieur Julien MUGNIER informent les membres du COSP que la licence EFEC à Nevers contribue à remplir la promotion du Master MEEF 1er degré à Nevers : c'est une donnée très positive.
- Le master ESE : Effectifs en augmentation. Bonne dynamique. Capacité d'accueil de 12 étudiants. Une rentrée qui se passe bien, en attendant une nouvelle maquette à la rentrée prochaine, avec un souhait d'internationaliser d'avantage ce Master.

Madame Elsa LANG RIPERT note une stabilité pour les effectifs des masters Culture du Département Denis Diderot, gérés par Madame Véronique PARISOT, absente ce jour en raison d'un déplacement en Roumanie dans le cadre de « l'alliance FORTHEM ». Il est cependant souligné que les équipes de ces masters ont évoqué un besoin de partenariat avec le Master



sciences de l'éducation. Un sujet qui sera discuté dans le cadre des renouvellements de maquettes pour la rentrée prochaine.

Monsieur Julien MUGNIER note une stabilité des effectifs du master MEEF 1^{er} degré sur les différents sites. Le site de Nevers compte cependant environ 10 étudiants de plus que l'an dernier, a priori, en partie grâce à la présence à la licence EFEC sur ce site. Concernant les étudiants stagiaires, Monsieur Julien MUGNIER signale une stabilité globale et une répartition en faveur des étudiants temps plein (lauréat du concours, titulaires d'un Master MEEF) puisqu'ils sont 30 de plus que l'an dernier. Au final, 3/4 des effectifs du master MEEF 1^{er} degré sont stagiaires à temps plein et 1/4 à mi-temps. Madame Elsa LANG RIPERT souligne que l'INSPÉ de Bourgogne se trouve légèrement au-dessus de la moyenne nationale concernant la présence de temps-plein au sein d'un master 1^{er} degré. Monsieur Julien MUGNIER informe les membres du COSP que le taux de réussite au CRPE s'élève à plus de 80% des étudiants inscrits en MEEF 1^{er} degré.

Vient ensuite le point sur la rentrée du master MEEF 2nd degré. La procédure de recrutement « Mon master » mise en place en juillet 2023, afin de sélectionner les candidats en M1, a dû être suivie par une campagne de recrutement « e-candidat » dans le but de compléter les promotions(comme ce fut le cas également pour le Master MEEF 1er degré). Les effectifs sont, de ce fait, restés comparables à l'an passé, à l'exception de deux parcours qui se trouvent en difficulté, puisque 2 étudiants sont inscrits en M1 MEEF sciences de gestion et aucun sur le parcours SII. Madame Elsa LANG RIPERT, ajoute qu'afin de rationaliser les coûts, la formation en Master SII qui se déroule actuellement à Chalon-sur-Saône sera rapatriée à Dijon. L'avenir de ce parcours reste cependant incertain à l'INSPÉ de Bourgogne, Monsieur Guillaume LION s'interroge sur les pistes étudiées pour l'avenir du master sciences de gestion et SII et demande si des échanges ont été engagés avec l'Université de Besançon. Madame Elsa LANG RIPERT souligne que les enseignants titulaires de l'INSPÉ de Bourgogne ne peuvent être laissés sans service. Monsieur Julien MUGNIER ajoute que les réformes du baccalauréat, entre autres, ont également joué sur les spécialités recherchées par les étudiants intéressés par le parcours sciences de gestion et que de ce fait les options proposées à Dijon sont moins attractives que dans d'autres INSPÉ. Sur la question des lauréats aux concours, Monsieur Julien MUGNIER souligne que, tout comme dans le Master 1er degré, les étudiants temps plein sont en majorité. 70 % des étudiants sont titulaires d'un master MEEF. A noter que 71% des étudiants M2 inscrits au concours l'an dernier ont été admissibles et 49% ont été admis. Les taux de réussite étant fluctuants selon les parcours, atteignant entre 26%(SVT) et 100%. (Éducation musicale)

Madame Géraldine FARGES s'interroge sur les différences entre les statuts des étudiants de M2 (AED prepro, SOPA, contractuels) et sur leur manière d'envisager leur formation. Madame Elsa LANG RIPERT lui répond qu'il est difficile de répondre en dégageant des généralités, mais qu'en résumé les étudiants AED prépro ont commencé cette option enseignement en deuxième année de licence. Une fois arrivés en première année de master, ceux-ci sont parfaitement engagés en termes de posture et de compétences (pré)professionnelles. Ce dispositif attire et préprofessionnalise. Concernant les étudiants SOPA et contractuels, il semble encore prématuré d'établir un bilan sur leur taux de réussite et d'adaptation. Pour information, les étudiants de M1 SOPA suivent un tiers temps de stage et sont en pratique accompagnée avec un tuteur. Les étudiants contractuels sont en responsabilité, seuls, d'une ou deux classes. De ce fait, les étudiants SOPA peuvent manifester un ennui face à ce manque d'autonomie et de responsabilité et a

inspe.u-bourgogne.fr



contrario les étudiants contractuels peuvent se retrouver en état d'épuisement mais ont une pratique de classe plus expérimentée. Madame Nadia GANDREY, prend la parole et ajoute qu'en tant que maître formateur, elle a surtout noté une meilleure prise en main d'une classe et une meilleure posture de la part des étudiants SOPA, de par leur accompagnement, contrairement aux étudiants contractuels qui auraient tendance à prendre des habitudes moins adaptées, faute d'accompagnement. A noter que les étudiants M2 contractuels du 1er degré bénéficient de 2 visites par an par ses co-tuteurs, alors qu'un étudiant de M2 du 2nd degré a son tuteur dans l'établissement quotidiennement. L'accompagnement des étudiants contractuels est donc plus dense dans le second degré. Madame Lucie CORBIN estime également qu'un étudiant contractuel arrivé en 2ème année de master se trouve plus armé qu'un étudiant SOPA qui aura été plus encadré l'année précédente. Elle ajoute que les AED prépro ont une posture et un intérêt bien plus développés que les étudiants des autres statuts. D'autre part, Madame Géraldine FARGES souligne qu'il est compliqué pour les étudiants stagiaires de se déclarer comme tels auprès des parents d'élèves et que cette difficulté dépend en grande partie de l'accompagnement de l'établissement d'accueil.

5) Formation des enseignants : réformes ?

Madame Elsa LANG RIPERT débute ce point en citant une phrase répétée plusieurs fois par le ministre de l'éducation nationale, monsieur Gabriel ATTAL : « Pas de crise de la vocation, mais de l'attractivité »

Elle annonce tout d'abord que l'accréditation des INSPÉ de la vague C est prorogée d'un an. Une nouvelle réforme est en préparation, celle-ci serait la quatrième sur les onze dernières années. Cette nouvelle réforme placerait un recrutement des enseignants dès le niveau de fin de licence. Le calendrier prévoit une mise en œuvre dès 2025. Ce remaniement serait appliqué au 1er et au 2nd degrés. Le réseau des INSPÉ souhaite une formation identifiable et lisible qui permette de se diriger dès la première année de licence vers les métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation à l'université. Le réseau n'a de cesse de dire qu'on ne peut pas tout faire en deux années de master et que la formation doit se faire sur un temps long, pour mieux répartir la construction des compétences. Des formations avec passerelles avec d'autres parcours et une diversification de voie d'accès dans ce parcours doivent être pensées. Les étudiants ont besoin de parcours qui les sécurisent à la fois sur le volet financier et sur le plan de la formation. Ce sont les lignes directrices et valeurs que France Université et le réseau des INSPÉ veulent faire valoir auprès du ministère avant la mise en place de cette nouvelle réforme. Madame Elsa LANG RIPERT signale que l'université et l'INSPÉ peuvent aussi bien s'adapter à un concours à BAC + 5, qu'à un concours à BAC +3. Si le concours est en L3, l'offre de prépro MEF de l'INSPÉ devra être revue entièrement et adaptée afin de répondre à la demande concernant une éventuelle partie professionnalisante au concours. Cependant, il serait important de penser un modèle adaptable à toutes les universités de France, car chaque université comporte actuellement des dispositifs différents (Licence EFEC, licences pluridisciplinaires, parcours mineures/majeures).

Madame Elsa LANG RIPERT indique que la mise en place de stages plus conséquents dès la L1 serait également une bonne alternative.

La question d'une éventuelle multiplicité des statuts étudiants se pose également. Toujours est-il que l'université est capable en 5 ans de former des enseignants au métier avec une diversité de



licences possibles, qui pour certaines ont déjà fait leur preuve. Le ministre de l'éducation nationale a prévu de faire des annonces en décembre 2023.

Monsieur Dominique MATET s'interroge sur la rémunération des étudiants. Madame Elsa LANG RIPERT lui répond que les informations ne sont pas encore disponibles. Madame Nadia GANDREY se demande si la formation initiale des enseignants au niveau Bac + 5 sera maintenue. Ce à quoi la directrice de l'INSPÉ lui répond par l'affirmative. De même, le niveau pour la formation des enseignants du 1^{er} et 2nd degré restera identique, à la demande des organisations syndicales. Tous les enseignants de France (hors agrégation) seront sur le même schéma de recrutement et de formation.

Monsieur José FAVREL questionne sur le gain pour le gouvernement d'avancer le concours de 2 ans. Madame Elsa LANG RIPERT répond à cela :

- Un parcours fléché, dès la classe de terminale, permet d'orienter tôt vers les métiers de l'enseignement
- Sécurisation financière de la formation durant les 2 années de master MEEF
- L'état recrute plus tôt et donc fidélise et maintient des étudiants qui pourraient vouloir changer de vocation plus facilement à Bac +5 qu'à Bac+3.

Monsieur Dominique MATET souligne que l'augmentation des périodes de stage d'observation et de pratique changera certainement la donne, car cela permettra aux étudiants de se confronter à la réalité. Il soulève également la question du devenir de l'agrégation. Ce à quoi madame Elsa LANG RIPERT répond qu'elle restera à BAC+5, ce qui ne sera pas sans difficultés pour les UFR qui font des préparations conjointes et ce qui risque de poser d'autres problématiques.

Madame Lucie CORBIN signale que d'autres licences proposent déjà des périodes de stage, telle qu'en STAPS. Elle évoque le fait qu'augmenter les périodes de stage ne sera pas si simple à mettre en place. Monsieur Guillaume LION pense que cela pourrait quand même être un changement significatif. A cela madame Lucie CORBIN répond qu'aucun modèle n'obligera les universités et les UFR à prévoir des stages dans leur licence. Les licences dédiées et parcours préparatoires pencheront pour des périodes de stage plus conséquentes, toutefois n'importe quelle licence pourra permettre d'accéder au concours, tout dépendra des épreuves proposées au concours.

Monsieur Dominique MATET demande s'il est envisagé que le concours premier degré reste à l'échelon académique. Il indique que cela a un impact selon les académies. A cela, madame Elsa LANG RIPERT répond qu'elle n'a pas eu d'information à ce sujet. Le réseau des INSPÉ ne participe pas aux discussions menées par le ministère dans le cadre de cette nouvelle réforme, il est donc très compliqué de savoir comment ils avancent dans la réflexion

Monsieur Guillaume LION soulève la question du calendrier. Madame Elsa LANG RIPERT indique que le concours est prévu pour 2025 et les discussions sur le concours auront lieu en 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Lucie CORBIN lève la séance du COSP à 11h00.

La Présidente du COSP

Lucie Corbin